

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 04 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le quatre du mois d'avril à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

23 présents + 3 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière :
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

3 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky METAY
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Maryse CHARRIER, Claire SAINCOURT

Jean-Pierre CESBRON a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 30 mars 2017

**COMPTABILITE FINANCES FISCALITE
CREATION DE DEUX BUDGETS ANNEXES**

Suite à l'application de la loi NOTRe et la suppression de l'intérêt communautaire sur les zones d'activité, la loi impose la création de deux budgets annexes pour la CCAVT qui reprennent les deux budgets annexes qu'avait la commune de Saint-Loup-Lamairé : « Aménagement Zone Artisanale Le Grand Tillais » et « Bâtiment ZAC Le Grand Tillais ».

Réuni le 29 mars 2017, le Bureau Communautaire a donné un avis favorable et souhaite que les Domaines estiment la valeur des biens sur cette zone. De plus, lorsque la CLETC se réunira, elle étudiera ce sujet.

- Vu le code général des collectivités territoriales – article L 5211-56

Après délibération et à l'unanimité les membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide de créer les budgets annexes du budget principal suivants à compter de l'exercice 2017 :
 - Bâtiment sur ZAC du Grand Tillais (soumis à TVA)
 - Zone artisanale Le Grand Tillais (non soumis à TVA)
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

AR-Préfecture

079-200041416-20170404-D2017021-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2017

Publication le : 12-04-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48